AIDIMME
INSTITUTO TECNOLÓGICO

Demandeur: **FUTURBAÑO S.L.**
HERREROS 1
P.I CALLFERSA
28942 FUENLABRADA
Att. MÓNICA CANTERO.

Fecha: 06/06/2025
Salida nº: 232.I.2506.127.ES.01

SERVICE DEMANDÉ : ESSAI POUR LE CALCUL DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES LUMINAIRES.

Mesures des paramètres photométriques des luminaires pour le calcul de l'efficacité et la classification énergétique selon le Règlement 2019/2015.

DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON :

Échantillon :

LUMINAIRE:

Marque commerciale :	FUTUR BATH
Modèle/Référence :	Non indiqué
Classe d'isolation :	II
Tension d'alimentation :	230 V~ 50 Hz
Puissance :	Non indiquée
Source lumineuse :	LED
Position de montage :	Miroir de salle de bain
Degré de protection :	IP44
Classe énergétique :	E

(Les informations ci-dessus ont été fournies par le demandeur).

NORMES APPLIQUÉES :

Date de l'essai :	Du 03/06/2025 au 05/06/2025
Normes d'essai :	RÈGLEMENT 2019/2015 – ÉTIQUETAGE ÉNERGÉTIQUE DES SOURCES LUMINEUSES.

AIDIMME

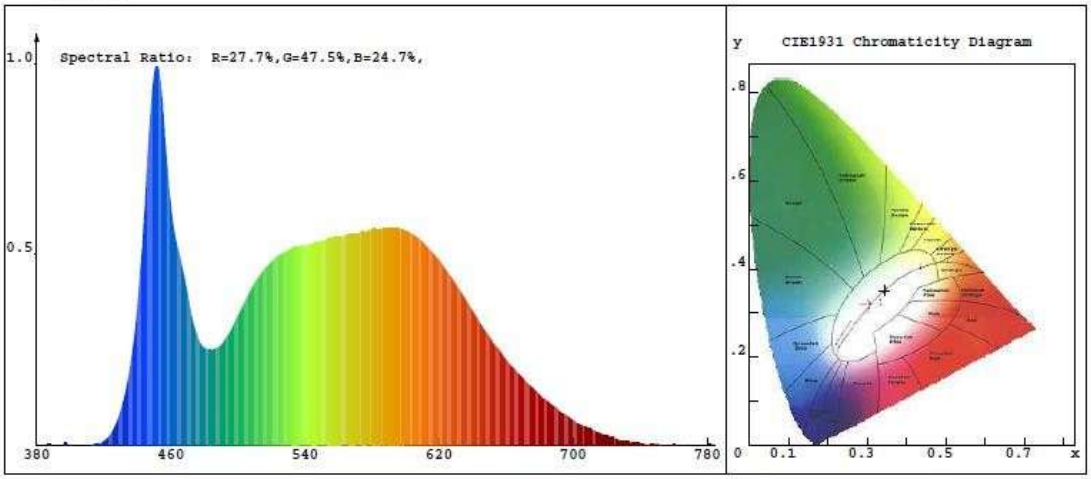
RESULTATS OBTENUS.

	PARAMÈTRES PHOTOMÉTRIQUES				CLASSIFICATION ENERGÉTIQUE
	CCT (K)	F. Lum. (lm)	Ef. (lm/W)	Ra	
MIROIR DE SALLE DE BAIN	7051	269,19	4,5	82,5	E

OBSERVATIONS:

Pour les essais, le module LED fourni avec le miroir a été utilisé, présentant les caractéristiques suivantes :

- Flux lumineux: 269,19 lm
- Puissance 5 W



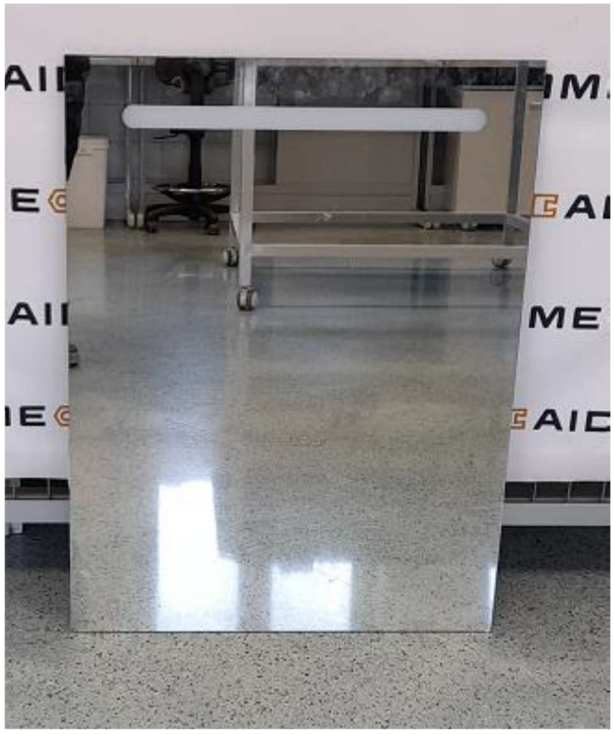
Chroma Parameters
Chro.Coor.:x=0.3440 y=0.3523 u=0.2104 v=0.3232 duv=0.0008
CCT: 5047K Dominant Wave.:571.2nm Purity:8.9%
Flux RGB Ratio:R=16.2%,G=80.5%,B=3.3% Peak Wave:451.5nm Half Width:22.4nm

Rendering Index:Ra= 85.6
R1 =85 R2 =90 R3 =93 R4 =85 R5 =85 R6 =86 R7 =88 R8 =71
R9 =20 R10=76 R11=85 R12=63 R13=86 R14=96 R15=81

Photo Parameters
Flux:435.19lm Effi.:20.01m/W Radiant:1392.1mW Iv:0.0mcd
Efficiency:0.55 Effi Level:D (EU 874-2012) Photon Number:6.412umol/s

-

PHOTOGRAPHIES:





JUAN JOSÉ GONZÁLEZ SERVICIOS AVANZADOS DE EVALUACIÓN DE PRODUCTO Coordinador de Luminarias	Dr. RUBÉN NIÑEROLA SERVICIOS AVANZADOS DE EVALUACIÓN DE PRODUCTO Responsable de Área

PRESCRIPTIONS

1.- Le présent rapport est une copie fidèle et exacte de celui conservé dans les archives générales de AIDIMME

2.- AIDIMME n'est responsable que des résultats mentionnés dans le rapport et se réfère exclusivement aux matériaux, échantillons ou équipements qui y sont indiqués. Sauf mention particulière, les échantillons ou équipements ont été librement choisis et envoyés par le client.

3.- Le Laboratoire n'est pas responsable des informations fournies par le client et éventuellement incluses dans ce rapport, identifiées comme telles. Dans le cas d'essais accrédités, ces informations ne sont pas couvertes par l'accréditation.

4.- AIDIMME ne saurait en aucun cas être tenue responsable de l'interprétation ou de l'utilisation incorrecte qui pourrait être faite du présent rapport.

5.- La reproduction partielle du présent rapport, y compris la reproduction à des fins publicitaires, est strictement interdite sans l'autorisation préalable et écrite de AIDIMME.

6.- Les résultats sont considérés comme la propriété du demandeur et, sans son autorisation préalable, l'AIDIMME s'abstiendra de les communiquer à des tiers.

7.- Aucune des indications formulées dans ce rapport ne peut être considérée comme une garantie relative aux marques commerciales, produits ou machines éventuellement mentionnés.

8.- Los materiales o muestras sobre los que se realicen ensayos, se conservarán en el Centro durante los tres meses posteriores a la emisión del informe, procediéndose tras este plazo a su destrucción. Por ello, toda comprobación que en su caso desee efectuar el Cliente, se deberá ejercitar en el plazo indicado.

9.- Dans le cas de rapports d'étalonnage d'équipements, la clause 7 n'est pas applicable, étant donné que les équipements sont restitués au Client après la fin du travail. Pour ce type de rapports, les résultats émis se réfèrent exclusivement à l'état et aux conditions de l'équipement au moment du calibrage.